

## TERMES DE RÉFÉRENCE

### Assistance technique : Plan de formation continue

#### *Saj Fanm Pou Fanm (SFF), Haïti*

L'Association canadienne des sages-femmes (ACSF-CAM) souhaite recruter une sage-femme à titre de consultante pour apporter une assistance technique à l'Association des infirmières sages-femmes d'Haïti (AISFH) pour :

- Élaborer une proposition de plan de formation continue pour les sages-femmes en Haïti, en vue de renforcer le maintien de leurs compétences et la mise à jour de leurs connaissances professionnelles.

**Durée de la consultance :** 15 jours de travail.

**Date prévue :** septembre à novembre 2020

**Lieu :** Travail à distance

### 1. INTRODUCTION : RÉSUMÉ DU PROJET

Le projet Saj Fanm Pou Fanm (SFF) contribuera à renforcer la profession sage-femme pour sauver des vies et promouvoir la santé des femmes des filles et des nouveau-nés en Haïti.

Ce projet de cinq (5) ans (2018-2023) est subventionné par Affaires Mondiales Canada (AMC) et mis en œuvre par UNFPA. Les partenaires principaux sont : l'Association canadienne des sages-femmes (ACSF), l'Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR) et le Ministère de la Santé Publique et de la Population (MSPP). Le budget total du projet est de 15 millions CAD.

Le but du projet est de contribuer à réduire la mortalité maternelle et néonatale par l'amélioration de la santé sexuelle et reproductive des femmes et des filles notamment dans trois départements du pays (la Grande Anse, le Sud-est, les Nippes et le Nord-ouest) en mettant un accent particulier sur la réduction des inégalités de genre et le renforcement des capacités des femmes et des filles à faire des choix qui respectent leurs droits sexuels et reproductifs.

Les trois résultats attendus du projet sont les suivants :

- 1) Les institutions de formation sont plus aptes à former des sages-femmes provenant des régions mal desservies, capables de fournir des services de santé sexuelle et de la reproduction, de soins obstétricaux d'urgence et soins essentiels aux nouveaux nés et ce, dans le respect des droits des femmes
- 2) Augmentation du nombre de sages-femmes déployées dans les zones mal desservies et capables de fournir des services de santé sexuelle et de la reproduction, de soins obstétricaux d'urgence et soins essentiels aux nouveaux nés et ce, dans le respect des droits des femmes
- 3) Le cadre légal de pratique de sages-femmes est amélioré et tient compte du respect des droits des femmes

L'apport de l'ACSF au projet, par le biais d'un partenariat de jumelage avec l'Association des infirmières sages-femmes d'Haïti (AISFH), est de contribuer à renforcer les capacités (organisationnelles, de plaidoyer) de l'AISFH; d'appuyer le processus de réglementation de la profession sage-femme en Haïti; et de renforcer

la formation continue pour les sages-femmes et autres professionnel.le.s de la santé, notamment en matière d'urgences obstétricales et néonatales et de soins de maternité respectueux (SMR).

## **2. APPROCHE DE L'ACSF**

En partant du principe qu'une association de sages-femmes est l'organisme le plus approprié pour soutenir le renforcement des capacités d'une autre association de sages-femmes, l'ACSF intègre le thème central du *renforcement des associations* dans l'ensemble de ses programmes. Cette approche crée des occasions pour l'ACSF d'échanger des connaissances et de partager les bonnes pratiques à l'international, ce qui favorise :

- l'augmentation de la reconnaissance, de la visibilité et de l'accès aux ressources pour les deux associations participantes;
- l'amélioration de la capacité des deux associations à prendre en charge des projets sur la santé des mères et des nouveau-nés ainsi que le financement connexe;
- l'augmentation des responsabilités des sages-femmes et de la reconnaissance de leur profession dans les deux pays.

Au moyen de ses partenariats inter-associations, l'ACSF s'engage à assurer que la voix des associations de sages-femmes des pays du sud influence significativement les programmes mondiaux pour la santé des mères, des nouveau-nés et des enfants. Ces voix guident notre façon de planifier notre travail international et d'en établir les priorités ainsi que les façons dont nous assurons le lien entre l'expertise de la communauté canadienne des sages-femmes et les sages-femmes ailleurs dans le monde.

## **3. HAÏTI : CONTEXTE GÉNÉRAL ET JUSTIFICATION POUR L'AFFECTATION**

Haïti reste le pays le plus pauvre du continent américain et l'un des plus déshérités du monde avec un PNB par habitant de 846 dollars en 2014 (BM), et souffre de carences importantes dans les services essentiels. D'après la dernière enquête sur les ménages (ECWAS 2012), plus de 6 sur 10,4 millions d'Haïtiens (59%) vivent sous le seuil de pauvreté de 2.42 dollars par jour et plus de 2.5 millions (24%) vit sous le seuil de pauvreté extrême d'1.23 dollar par jour.

La mortalité maternelle reste un défi pour Haïti malgré des progrès importants depuis plus de 20 ans. Le taux de mortalité maternelle était de 359 décès pour 100,000 naissances vivantes en 2015 (OMS), soit 7 fois plus élevé que la moyenne internationale fixée par les Objectifs de développement durable à l'horizon 2030. Plus de 80% des décès maternels sont dus à des saignements graves, des infections, une hypertension pendant la grossesse (pré-éclampsie et éclampsie) et des avortements dangereux. (Statistiques 2013 et/ou 2014). Les décès des nouveau-nés de 0 à 1 mois représentent 52% de la mortalité infantile et plus du tiers des décès des enfants de 0 à 5 ans.

Les accouchements non assistés par du personnel qualifié ou en dehors du circuit institutionnel sont à la base d'une prépondérance des décès maternels et des nouveaux nés. En 2014, seulement 29% des accouchements attendus se sont déroulés dans une institution de santé en présence d'un personnel qualifié. Plus de 2/3 des accouchements se déroulent à domicile avec les accoucheuses traditionnelles ou Matrones. La pauvreté des ménages ainsi que le manque de services appropriés pour le suivi prénatal et les accouchements comme la disponibilité de services de soins obstétricaux et néonataux d'urgence (SONU), sont aussi à la base de la faible fréquentation des services de santé.

Pour lutter efficacement contre la mortalité maternelle, le Gouvernement d'Haïti a mis en place une double stratégie basée sur la planification familiale et la prise en charge des grossesses par du personnel qualifié dans les maternités de types SONU (Soins Obstétricaux Néonataux d'Urgence). Le Gouvernement a fait de la formation et du déploiement des sages-femmes une stratégie importante pour la réduction de la mortalité maternelle. Cependant, l'insuffisance ou l'absence de personnel qualifié en obstétrique risque de

compromettre cette stratégie. Au niveau national, en tenant compte des normes de l'OMS, seuls 10% des besoins en pratique sage-femme sont satisfaits pour assurer des services de qualité en santé maternel et infantile en Haïti.

#### **4. OBJECTIFS DE LA CONSULTANCE**

Ce mandat consiste à élaborer un plan de formation continue pour les sages-femmes en Haïti, en vue de renforcer le maintien de leurs compétences et la mise à jour de leurs connaissances professionnelles. Il s'agit de proposer un plan de formation continue fondé sur les besoins identifiés par les sages-femmes, ainsi que sur les standards et normes de pratique internationaux.

Plus spécifiquement, ce mandat vise les objectifs suivants :

- Effectuer un atelier de travail avec l'AISFH pour identifier leurs besoins et attentes par rapport au plan de formation continue, ainsi que ce qui se fait déjà en matière de formation continue pour les sages-femmes dans le pays.
- Effectuer une recherche documentaire en lien avec le mandat pour avoir une bonne compréhension du contexte et des documents existants en lien avec la formation continue/développement professionnel des sages-femmes.
- Réaliser un sondage et/ou consultations auprès des membres de l'AISFH comme étape préalable à l'élaboration du plan de formation continue.
- Élaborer un plan de formation continue détaillé fondé sur les besoins identifiés par les sages-femmes, ainsi que sur les standards de pratique professionnelle à l'échelle internationale (ICM, etc.) et/ou dans d'autres pays. Le plan de formation continue proposé devrait inclure : les formations requises, le nombre d'heures d'activités de développement professionnel recommandées par période de référence, les types de formations (formelles, informelles, etc.), des mécanismes de suivi et de soutien, notamment.
- Accompagner ce plan de recommandations et/ou d'un plan d'action pour le mettre en œuvre dans le contexte d'Haïti.
- Présenter le plan lors d'une rencontre à distance auprès des représentantes de l'AISFH, de UNFPA et autres partenaires désignés.

#### **5. MÉTHODOLOGIE ET APPROCHE**

1. **Les parties concernées** : Au cours de la mission, le travail et la collaboration se produira entre les parties concernées ci-dessous :
  - a. Consultante sages-femme canadienne
  - b. Représentantes de l'AISFH
  - c. Représentantes de l'ACSF
2. **Méthodes** :
  - a. Recherche documentaire
  - b. Ateliers de travail

**La consultante devra utiliser son propre ordinateur portable pour le travail. Aucun ordinateur ne sera fourni par le projet.**

#### **6. LIVRABLES**

1. Questionnaire pour le sondage ou la consultation et court rapport décrivant les résultats.
2. Plan de formation continue
3. Recommandations et/ou plan d'action pour le mettre en œuvre.

4. Feuille de temps
5. Rapport final (un modèle sera fourni)

## 7. CALENDRIER PROPOSÉ

**Septembre à novembre 2020**

<b>DATE</b>	<b>ACTIVITÉ</b>
Début septembre	Atelier de travail avec l' AISFH et recherche documentaire
Mi-septembre	Soumission du questionnaire
Début octobre	Soumission d'une première ébauche du plan de formation continue et des résultats de sondage
Fin octobre	Soumission de la version corrigée
Début novembre	Présentation auprès des partenaires
Mi-novembre	Soumission du rapport final et autres livrables

## 8. RÉMUNÉRATION

La consultante sera rémunérée un montant maximal de **7500\$ CAN** pour les services rendus. Ce montant comprend toutes les taxes applicables (TPS/TVQ/TVH) et les dépenses engagées pour la préparation des livrables.

## 9. COMPÉTENCES ET QUALIFICATIONS REQUISES

- Être une sage-femme membre de l'ACSF et détenir au moins cinq (5) années d'expérience pratique.
- Bonne connaissance des exigences liées à la formation continue/développement professionnel des sages-femmes, dans le contexte québécois, canadien et/ou international.
- Expérience dans le développement et l'animation de formations liés à la profession sage-femme.
- Excellentes compétences en communication orale et écrite en français.
- Expérience de travail dans un contexte international et/ou humanitaire un atout. Expérience de travail et/ou connaissances du contexte haïtien un atout important.
- Diplomatie
- Excellente capacité à travailler en collaboration

## 10. POUR SOUMETTRE VOTRE CANDIDATURE

- Sauvegardez dans un seul document PDF votre CV et une lettre de présentation. Merci d'inclure votre nom et le titre « Consultante Plan de formation continue » dans le nom du fichier.
- Envoyez le document PDF à Véronique Plouffe, Chargée de projet, programme mondial à l'adresse [vprouffe@canadianmidwives.org](mailto:vprouffe@canadianmidwives.org), en incluant « Consultante Plan de formation continue Haïti » dans la rubrique objet.
- La date limite pour soumettre votre candidature est le **9 septembre 2020**.